

## **DELIBERATION N° 99/09-10 - FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE PIERRE LOTI**

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'une classe de l'école primaire Pierre Loti a été fermée le jour de la rentrée scolaire sur décision de l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle.

Il précise que la baisse momentanée des effectifs de cette école ne saurait durer en raison de l'installation progressive de nouveaux habitants dans les lotissements en cours de réalisation et rattachés au périmètre de ce groupe scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école primaire Pierre Loti, prononcée le 6 septembre 1999,
- de s'opposer au fait que des critères différents s'appliquent aux ouvertures ou aux fermetures de classes (ex : 25 élèves en moyenne provoquent une fermeture alors qu'il faut une moyenne de 28 élèves pour prononcer une ouverture de classe).